



BUDGET PARTICIPATIF 2025

Constitution du comité de sélection

Pour accompagner son premier budget participatif, la commune Les Belleville met en place une instance citoyenne au cœur du dispositif.

Un comité de sélection sera en effet créé et prendra part à l'ensemble de la démarche, pour veiller au bon déroulement du budget participatif. Son rôle est essentiel pour assurer la transparence de la démarche.

Ses principales missions sont de :

- Être garant du dispositif à toutes les étapes ;
- Veiller à la bonne information des habitants ;
- Contribuer à son évaluation.

Il s'agit par exemple de s'assurer que les projets proposés sont bien conformes au règlement, de valider les projets lauréats à l'issue du vote et d'étudier les cas particuliers. Les membres pourront participer à la présentation des projets retenus lors d'une séance du conseil municipal et devront suivre la réalisation des projets.

Qui peut candidater ?

Le comité de sélection sera composé de 7 personnes titulaires et 6 suppléants, avec une recherche de diversité de profils (genre, âge, lieu d'habitation...) :

- 3 élus + 3 suppléants
- 3 citoyens + 3 suppléants
- 1 technicien de la mairie

Toute personne âgée de 16 ans et plus, habitant, travaillant ou étudiant peut candidater au comité de sélection en remplissant ce formulaire. Le candidat ne doit pas déposer de dossier dans le cadre du budget participatif 2025 et ne devra pas être directement lié à un porteur de projet (famille, cohabitant légal...).

Le dépôt des candidatures se fera de la manière suivante :

- en ligne sur jeparticipe.lesbelleville.fr, onglet Budget participatif
- en présentiel, en remplissant sur place ou en déposant son inscription dans les mairies de Villarlurin, Saint-Jean et Saint-Martin, ainsi que dans les Espaces saisonniers des Menuires et de Val Thorens.

A la clôture des inscriptions, le 31 mars 2025, si le nombre de candidatures comptabilisées est supérieur ou égal à six, un tirage au sort aura lieu pour définir les titulaires au premier tour et les suppléants au second, en tenant compte de la diversité de genre, âge, profession et lieu d'habitation.

Chaque personne tirée au sort sera contactée par la mairie pour un échange permettant de préciser l'organisation du comité de sélection et de s'assurer de sa disponibilité.

Quel fonctionnement ?

La première réunion du comité de sélection aura lieu en avril 2025. Il s'agira de faire connaissance, de présenter en détail le dispositif et de commencer à construire les grands principes de fonctionnement du comité de sélection : modalités de prise de décision, organisation...

D'autres réunions seront programmées entre le 2 juin et le 11 juillet pour l'instruction des projets déposés.

La période de la fin de l'année 2025 jusqu'à l'automne 2027 sera consacrée au suivi des projets lauréats et à l'évaluation de la démarche.

Engagement

Chaque membre du comité s'engage pour une durée de deux ans, du lancement de la démarche jusqu'à la réalisation des projets. Les participants s'engagent à être présents de façon assidue lors des réunions et des événements.

Contactez-nous !

Vous avez besoin de plus de renseignements ? Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions : <mailto:direction.communication@lesbelleville.fr> ou 04 79 00 10 00.